

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 07067

Numéro SIREN : 889 802 914

Nom ou dénomination : 2MY PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 17926

2MY PARIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500,00 €uros
Siège social : 155 Avenue du Général de Gaulle
78500 SARTROUVILLE
889 802 914 RCS VERSAILLES

---000---

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatorze avril,
A 11 heures,

Les associés de la société 2MY PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président faite selon lettre remise en main propre à chaque associé le 8 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mirko BOZIC, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Mehdi OUAHABI et Monsieur Yacine ALLOUCHE sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Présent,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président, puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à son Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice s'élevant à **31 136,94** Euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Au compte "Report à nouveau",
soit la somme de - **31 136,94** Euros

Il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mirko BOZIC

2 MY PARIS
Email : 2myparis@gmail.com
R.C.S 889 802 914 Versailles

Les scrutateurs

Monsieur Mehdi OUAHABI



Monsieur Yacine ALLOUCHE



2MY PARIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 155 Avenue du Général de Gaulle
78500 SARTROUVILLE
889 802 914 RCS VERSAILLES

---000---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice s'élevant à **31 136,94** Euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Au compte "Report à nouveau",
soit la somme de- **31 136,94** Euros

Il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

Certifié conforme
Le Président

Monsieur Mirko BOZIC

2 MY PARIS
Email : 2myparis@gmail.com
R.C.S 889 802 914 Versailles

2MY PARIS

13 Bis RUE DE LUTECE

78500 SARTROUVILLE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 28/07/2023

Certifié conforme
le 28/07/2023

2 MY PARIS
Email: 2myparis@gmail.com
R.C.S 889 802 914 Versailles

2MY PARIS

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 28/07/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				du 01/10/2020 au 31/12/2021 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 349	3 998	2 351	66,92	4 468	16,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés					200	0,72
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	6 349	3 998	2 351	66,92	4 668	16,79
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					10 296	37,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	170		170	4,84	170	0,61
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	802		802	22,83	400	1,44
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	190		190	5,41	12 269	44,13
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 162		1 162	33,08	23 135	83,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 511	3 998	3 513	100,00	27 802	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (15 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	42,70	1 500	5,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	150	4,27		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	16 146	459,61		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-31 137	-886,33	16 296	58,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-13 341	-379,75	17 796	64,01
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	724	20,61		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 955	55,65		
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 750	106,75	2 400	8,63
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 743	191,94		
. Organismes sociaux	2 245	63,91		
. Etat, impôts sur les bénéfices			2 876	10,34
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	923	26,27	4 730	17,01
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	13	0,37		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	500	14,23		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	16 854	479,76	10 006	35,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 513	100,00	27 802	100,00

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 513,32 E.

Le résultat net comptable est une perte de 31 136,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/07/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 349

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 349			6 349
Immobilisations financières	200			
TOTAL	6 549			6 349

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 998

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 882	2 116		3 998
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 882	2 116		3 998

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	6 349	3 998	2 351	3 ans
TOTAL	6 349	3 998	2 351	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 972

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	972	972	
TOTAL	972	972	

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	150	10,00	1 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	150	10,00	1 500

4.2 - Etat des dettes = 16 854

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	724	724		
Dettes financières diverses	1 955	1 955		
Fournisseurs	3 750	3 750		
Dettes fiscales & sociales	9 925	9 925		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	500	500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 854	16 854		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 533

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 520
Dettes fiscales & sociales	13
Autres dettes	
TOTAL	2 533

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 32 635

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	32 635	100,00 %
TOTAL	32 635	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

2MY PARIS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 533

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 520
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 520
Dettes fiscales et sociales :	13
Etat autres charges a payer(448600)	13
TOTAL	2 533

2MY PARIS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

2MY PARIS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2MY PARIS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	3 513
Chiffre d'affaires hors taxes	32 635
Résultat net de l'exercice (perte)	-31 137

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à PARIS le 24/07/2023

2MY PARIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 155 Avenue du Général de Gaulle
78500 SARTROUVILLE
889 802 914 RCS VERSAILLES

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2022

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **32 635,00** Euros contre **35 483,19** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **63 622,80** Euros pour l'exercice, contre **16 311,17** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **23 828,98** Euros au 31/12/2022 contre **6 090,15** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **178,48** Euros au 31/12/2022 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

- Les salaires et traitements ressortent à **14 801,14** Euros au 31/12/2022 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **5 325,86** Euros au 31/12/2022 et **544,69** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 116,43** Euros au 31/12/2022 contre **1 881,61** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-150,00** Euros au 31/12/2022, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **31 136,94** Euros contre un bénéfice de **16 296,02** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **6 349,28** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **3 998,04** Euros, soit un montant net de **2 351,24** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 667,67** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 162,08** Euros, contre **23 134,81** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-13 340,92** Euros, contre **17 796,02** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **16 854,24** Euros contre **10 006,46** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **32 635,86** Euros au 31/12/2022, contre **35 483,19** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-30 986,94** Euros, contre **19 172,02** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **une perte** de **-31 136,94** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-31 136,94** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-31 136,94** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Il n'a jamais été versé de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à SARTROUVILLE
Le 08/06/2023

Le Président


2 MY PARIS
Email: 2myparis@gmail.com
R.S. 889 802 914 Versailles